

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 27 mars 2007**  
**Salle Albin Mazon à PRIVAS**

*Début de la séance : 20h15*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Stéphane ORIOL (remplace Hervé SAULIGNAC), Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Max LAFOND, Fabrice JACQUET, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Madame Yvonne SAUZON.

**Excusés :** Messieurs Jean-Louis BONHOMME, Gérard CHIROSSEL, Roland SADY, Hervé SAULIGNAC, Arnaud RITTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Didier BELIN

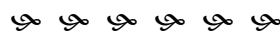
Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	27
Nombre de votants :	27

**Ordre du Jour :**

- 1) Compte Administratif budget général 2006,
- 2) Compte Administratif budget SPANC 2006,
- 3) Vote des taux des 4 taxes directes locales et du taux de TPZ,
- 4) Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- 5) Budget Primitif général 2007,
- 6) Budget Primitif SPANC 2007,
- 7) Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme,
- 8) Manifestation sportive à forte notoriété,
- 9) Avenant n°1 prêt Crédit Mutuel,
- 10) Instauration des chèques déjeuner,
- 11) Création d'un poste d'adjoint administratif,
- 12) Parc Eolien de Rochessaive,
- 13) Parc Eolien d'Alissas,
- 14) Modification des statuts communautaires.

*Communications diverses.*

Le quorum étant largement atteint, le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire.



**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 février 2007**

François VEYREINC demande si le compte rendu du conseil communautaire du 14 février dernier donne lieu à des observations. Aucune observation n'est formulée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**



## **I/ Compte administratif budget général 2006**

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, vice-président chargé des finances, et se retire de la salle Albin Mazon.

Patrick LALLEMAND présente le compte administratif 2006 du budget général établi sur les bases suivantes :

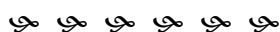
• Fonctionnement :	Dépenses	2 487 549.53 €
	Recettes	2 646 127.88 €
• Investissement :	Dépenses	32 932.30 €
	Recettes	289 438.54 €

Soit un excédent pour l'année 2006 de 415 084.59 € affecté comme suit :

- 256 506.24 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté
- 158 578.35 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Patrick LALLEMAND invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget général.**



## **II/ Compte administratif budget SPANC 2006**

Patrick LALLEMAND présente le compte administratif 2006 du budget SPANC établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	38 131.34 €
	Recettes	53 253.50 €
• Investissement :	Dépenses	25 810.55 €
	Recettes	19 676.00 €

Soit un excédent pour l'année 2006 de 8 987.61 € affecté comme suit :

- 8 987.61 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 6 134.55 € au compte 001 Déficit d'investissement reporté
- 6 134.55 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget SPANC.**

Retour de François VEYREINC dans la salle.

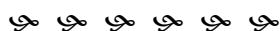


## **III/ Vote des taux des 4 taxes directes locales et du taux de TPZ**

François VEYREINC propose que les taux des 4 taxes directes locales et le taux de TPZ demeurent identiques à ceux des années précédentes conformément aux objectifs de création de richesses et de modération fiscale fixés lors de la création de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux de fiscalité pour 2007 :**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>0.223 %</b>
<b>Taxe foncier bâti :</b>	<b>0.367 %</b>
<b>Taxe foncier non bâti :</b>	<b>1.470 %</b>
<b>Taxe professionnelle :</b>	<b>0.274 %</b>
<b>Taxe professionnelle de zone :</b>	<b>14.85 %</b>



#### **IV/ Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

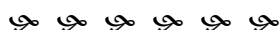
François VEYREINC informe les conseillers communautaires que suite aux commissions déchets et finances des modifications ont été apportées aux taux de TEOM. La délibération distribuée ce jour remplace la délibération précédemment envoyée avec la convocation.

La caractéristique principale des taux de TEOM 2007 est une baisse générale - hormis pour la commune de Freyssenet – consécutive à la réaffectation des excédents du SIDOM (188 663.43 € en fonctionnement, 14 303.76 € en investissement) et à une bonne maîtrise des coûts.

Pour le Président, la convergence des taux vers un taux moyen, qui avoisinerait celui de Privas soit 11%, devra être le prochain objectif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux de la TEOM pour 2007 :**

<b>COMMUNES</b>	<b>BASES PREVISIONNELLES</b>	<b>PRODUIT ATTENDU CCPRV</b>	<b>TAUX TEOM</b>	<b>PRODUIT PERCU CCPRV</b>
ALISSAS	664 677	69 025	10.38%	68 993
CHOMÉRAC	1 464 013	189 102	12.92%	189 150
COUX	1 073 640	96 431	8.98%	96 413
CREYSSEILLES	82 383	9 114	11.06%	9 112
FLAVIAC	593 511	80 500	13.56%	80 480
FREYSSENET	20 681	4 268	20.64%	4 269
LYAS	337 477	31 958	9.47%	31 959
POURCHERES	67 851	9 386	13.83%	9 384
PRIVAS	7 782 690	865 328	11.12%	865 435
ROCHESSAUVE	165 295	24 373	14.75%	24 381
ST CIERGE	95 431	15 730	16.48%	15 727
ST JULIEN	678 223	76 581	11.29%	76 571
ST PRIEST	558 561	61 367	10.99%	61 386
VEYRAS	1 132 334	94 775	8.37%	94 776
<b>TOTAL CCPRV</b>	<b>14 716 767</b>	<b>1 627 938</b>		<b>1 628 036</b>
LE POUZIN	1 981 723	289 522	14.61%	289 530
ROMPON	455 177	87 222	19.16%	87 212
<b>TOTAL SITVOM</b>	<b>2 436 900</b>	<b>376 744</b>		<b>376 742</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 153 667</b>	<b>2 004 682</b>		<b>2 004 778</b>



## V/ Budget Primitif Général 2007

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND qui présente aux membres du Conseil Communautaire le document budgétaire 2007. La fusion des budgets de la CCPRV et de l'ex SIDOM donne naissance à un budget comprenant, notamment en fonctionnement, des lignes supplémentaires.

20h50 : arrivée de Yann BACCONNIER

- Recettes de Fonctionnement : 3 189 926.81 €

François VEYREINC fait remarquer aux conseillers communautaires que la modification de périmètre intervenue en juillet 2005 n'a pas eu d'influence majeure sur la fiscalité directe.

### ► TPZ et éolien :

Alain MARTIN précise que la CNR a déposé le permis de construire des éoliennes sur Le Pouzin.

Gilbert FREUCHET demande sur combien d'éoliennes le produit fiscal de la TPZ (soit 138 798 €) a été calculé.

François VEYREINC précise que le produit fiscal annoncé par les services fiscaux prend en compte 6 éoliennes (TPZ) et le petit bâtiment contenant le transformateur (ZAE). Il sera certainement nécessaire de délibérer dans l'année pour déterminer une fiscalité « éolienne » s'appliquant sur l'ensemble du territoire communautaire. Sur Freyssenet les zones de TPZ et ZAE se confondent et ne servent que pour les éoliennes. Au Pouzin, la future zone d'implantation des éoliennes concerne d'autres activités. Un taux différencié spécifique pour l'éolien devra donc être instauré.

Jean-Pierre LADREYT précise que les éoliennes n'ont pas fonctionné toute l'année mais seulement depuis juin 2006. Cela permet d'espérer une nouvelle augmentation pour l'année à venir.

- Dépenses de Fonctionnement : 2 957 323.26 €

Roger ETIENNE demande si dans le cadre des aides aux entreprises les 26 emplois subventionnés sont réellement créés aujourd'hui.

François VEYREINC lui explique que les entreprises ont 3 ans pour créer les emplois à partir de la date de la signature de la convention. Aujourd'hui pratiquement tous les emplois ont cependant déjà été créés.

Vincent LE BRAS informe les conseillers que la modification des taux de TEOM impacte les recettes de fonctionnement à hauteur de 1 455 € et réduit d'autant l'autofinancement et les recettes d'investissement.

- Recettes d'Investissement : 793 593.10 €

- Dépenses d'Investissement : 793 593.10 €

### ► Route de Chabanet :

Pour Philippe MAZADE, la route de Chabanet était dégradée bien avant les travaux. L'expertise aurait dû être faite plus précisément.

Yves CHASTAN confirme que le constat avant travaux a certainement été mal établi. Pour les prochains travaux il faudra être plus vigilants et le constat devra être plus détaillé.

Jean-Pierre LADREYT explique que pour les chantiers à venir d'Alissas et Rochessauve la route sera moins dégradée car aucune tranchée ne sera creusée. Seul les convois amenant les éoliennes pourront présenter un risque de détérioration.

### ► ADSL :

Fabrice JACQUET précise que les panneaux solaires sont utilisés pour alimenter les bornes de réception servant à l'acheminement des réseaux internet haut débit.

Jean-Pierre ASTRUC informe les conseillers que 35 demandes sur la zone hors ADSL de Creysseilles/Veyras/Pourchères ont été reçues. Le seuil de 15 abonnés minimum par borne a donc été largement atteint. Le prestataire propose l'installation d'une borne gratuite et d'une borne à 2 000 €HT qui pourrait bénéficier des subventions du Conseil Général de l'Ardèche. Le reliquat à payer pour cette seconde borne devrait donc être minime.

Jean-Pierre LADREYT explique que sur sa commune le minimum de 15 demandes n'est pas atteint : le prestataire lui demande 240 € par abonné manquant par borne.

► Chemins de randonnées :

Yves CHASTAN demande des informations sur le maillage global des chemins de randonnées et souhaite savoir s'il est possible d'avoir une vue d'ensemble sur tout le territoire.

Pour Gérard BEAL le dossier avance. La commande du mobilier devrait se faire très rapidement dès que les dernières communes manquantes auront transmis les informations à François LEMAITRE.

► Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban :

Roger ETIENNE rappelle son scepticisme sur le dossier Village Nouvelles Technologies et attend toujours des précisions. Il exprime également des réserves sur le projet de giratoire à la charge de la Communauté de Communes.

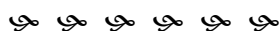
François VEYREINC confirme la volonté de la Communauté de Communes de poursuivre le travail de ce dossier. Le prochain objectif sera de réunir rapidement le Comité Consultatif, bien que tous les organismes et institutions contactés n'aient pas encore répondu. L'obtention du label PER est une reconnaissance de l'Etat qui va certainement permettre d'accélérer le rythme de travail.

► Service Déchets :

Jean-Pierre ASTRUC souhaite revenir sur l'intégration financière du SIDOM et sur son intérêt notamment pour mieux évaluer les orientations qui devront être précises dans les années futures.

Pour François VEYREINC la commission déchets qui s'est réunie le 21 mars a été riche en projets : aménagement des déchetteries, achat de bacs, points d'apport supplémentaires... L'évolution constante de la DGF confirme par ailleurs l'intérêt de la prise de compétence Ordures Ménagères.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve avec 26 voix pour et 1 abstention (Roger ETIENNE) le budget général 2007.**



## **VI/ Budget Primitif SPANC 2007**

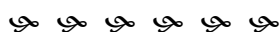
Patrick LALLEMAND reprend la parole et présente les sections du budget SPANC 2007 comportant les inscriptions suivantes :

- Fonctionnement : 53 637.61 € en dépenses et enrecettes
- Investissement : 12 449.44 € en dépenses et enrecettes

André PEYRARD demande si beaucoup de factures de contrôle demeurent impayées.

Patrick LALLEMAND répond que d'après la Trésorerie peu de factures sont restées sans suite.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget SPANC 2007.**



## **VII/ Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme**

Gérard BEAL présente la délibération, identique à celles des années précédentes.

François VEYREINC informe les conseillers que sa décision d'instaurer d'une Taxe de Séjour sur l'ensemble du territoire communautaire va permettre à l'Office de Tourisme de bénéficier d'une bonification de subvention du Conseil Général.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte de verser une subvention de 75 000 € à l'Office de Tourisme Privas Rhône et Vallées,**
- **décide de reverser à l'Office de Tourisme le montant de la Taxe de Séjour qui sera perçue au titre de la saison touristique 2007,**
- **mandate le Président pour signer la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme.**



## **VIII/ Manifestation sportive à forte notoriété**

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN qui présente la délibération. Cette manifestation qui se déroulera du 16 au 21 avril 2007 n'a pu être subventionnée en 2006.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 2 000 € à La Main Gantée pour « l'accueil des Equipes de France Epée Hommes ».**



## **IX/ Avenant n°1 prêt Crédit Mutuel**

Patrick LALLEMAND explique qu'afin de permettre le transfert à la Communauté de Communes du prêt n°20001301-001 de 68 000 € souscrit en juin 2004 par le SIDOM auprès du Crédit Mutuel un avenant doit être passé.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser l'avenant au prêt décrit ci-dessus,**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**



## **X/ Instauration des chèques déjeuner**

Monsieur le Président propose au conseillers communautaires la mise en place de chèques déjeuner pour le personnel de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007. Ce dispositif qui n'est assujéti à aucune charge pour l'employeur constitue un avantage social pour le personnel qui est libre de l'accepter ou de le refuser.

Il est proposé de mettre à disposition du personnel un chèque déjeuner journalier d'une valeur de 5 € représentant un coût de 2.50 € à la charge de l'agent et de 2.50 € pour la Communauté de Communes.

Les chèques déjeuner sont accordés au prorata des jours travaillés et ne prennent pas en compte les jours de congés annuels, les RTT, les jours de maladie, les jours de formation dont les frais font l'objet de remboursement...

Pour Alain CHAUSSIGNAND il est gênant d'instaurer les chèques déjeuner au sein de la Communauté de Communes alors que certaines communes membres, et notamment la sienne, ne l'ont pas encore fait. Pour cette raison il s'abstiendra lors du vote.

Edouard LEVEUGLE pense que le chèque déjeuner doit contribuer au repas quotidien des salariés et non faciliter les courses hebdomadaires chez le commerçant du quartier. Une augmentation de salaire lui paraîtrait une mesure plus pertinente car moins « visible » pour les salariés, en particulier du privé, qui ne peuvent en bénéficier. Pour cette raison il s'abstiendra également lors du vote.

Jean LEYNAUD, interpellé par la démarche, votera pour, tout en sachant que la demande reviendra dans les communes et qu'il sera dès lors difficile de refuser.

En réponse à Edouard LEVEUGLE, François VEYREINC explique que les chèques déjeuner serviront principalement au repas quotidien de nombreux agents de la Communauté de Communes. Le but de l'instauration des chèques déjeuner n'est naturellement pas de mettre en porte-à-faux les maires des communes membres mais bien d'aider le personnel actuellement en poste au sein des services communautaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 2 abstentions (Edouard LEVEUGLE, Alain CHAUSSIGNAND) décide :**

- d'approuver l'adhésion au système des chèques déjeuner,
- de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.



### **XI/ Création d'un poste d'adjoint administratif**

Pour faire suite à la réussite d'un agent de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées au concours d'adjoint administratif, François VEYREINC propose de créer un poste supplémentaire d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (anciennement adjoint administratif) à temps complet et de fermer le poste existant d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (anciennement agent administratif qualifié).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- la création et la fermeture des postes énumérés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007,
- d'adopter les modifications au tableau des emplois de la Communauté de Communes,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et au paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes,
- de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.



### **XII/ Parc Eolien de Rochessaue**

### **XIII/ Parc Eolien d'Alissas**

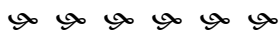
Gérard BEAL rappelle que les communes n'ont pas à délibérer lors des démarches de promoteurs. La compétence éolienne est communautaire et non plus municipale. Il revient donc à la Communauté de Communes de délibérer, comme ce soir, pour la mise en place de nouveaux projets éoliens.

François VEYREINC confirme que les dossiers éoliens sont effectivement du ressort de la Communauté de Communes mais toujours en accord avec les communes concernées. Les 2 dossiers présentés ce soir, sur Alissas et Rochessaue, sont également compatibles avec les zones définies lors de l'étude menée sur le Massif du Coiron en concertation avec les autres Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser la Société ENRA à poursuivre la mise en œuvre du projet éolien portant sur l'implantation de 3 éoliennes sur la ligne Planèze – Serre Gaillard, commune de ROCHESSAUVE, et à déposer le permis de construire correspondant,
- de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **d'autoriser la Société ENRA à poursuivre la mise en œuvre du projet éolien portant sur l'implantation de 2 éoliennes au lieu-dit Sargeat, commune d'ALISSAS, et à déposer le permis de construire correspondant,**
  - **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives.**



#### **XIV/ Modification des statuts communautaires**

François VEYREINC donne la parole à Edouard LEVEUGLE. Il précise que cette délibération, très technique et précise, a pour objectif de mettre les statuts communautaires en concordance avec le projet de Village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban.

Christian VERCASSON, après vérification des quartiers concernés, demande à ce que soient rajoutés Champeyrache Nord, Blacher et l'Herma.

Gilbert FREUCHET s'interroge sur le terme « habitat dédié », dédié oui mais à qui ?

François VEYREINC précise, comme il l'est expressément mentionné dans la délibération, que l'habitat dédié répondra d'une part aux besoins de logement des professionnels et de leur famille et d'autre part aux activités touristiques liées aux particularités du village projeté.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 2 abstentions (Roger ETIENNE, Fabrice JACQUET) décide :**

- **d'approuver l'exposé du Président,**
- **d'approuver la modification apportée aux statuts de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées,**
- **de mandater le Président à l'effet de notifier aux Maires des communes membres le projet de modification statutaire et leur demander de faire délibérer leurs conseils municipaux sur ce projet,**
- **de rappeler que les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur les nouveaux statuts proposés et de rappeler qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable,**
- **de mandater le Président à l'effet de demander au Préfet de l'Ardèche de prendre un arrêté modifiant les statuts de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées dès lors qu'une majorité de communes membres, dans les conditions fixées à l'article L5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, se sera prononcée favorablement sur la présente proposition de modification statutaire,**
- **d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.**



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.*

**Le Président**

**Les Vice-Présidents**

**Le Secrétaire de séance**

**Les Délégués Intercommunaux**